



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stations balnéaires

Question écrite n° 51863

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des plages françaises. Chaque année, un classement des pavillons bleus est publié, recensant les plages françaises respectant des normes sanitaires et environnementales strictes. L'assurance d'un niveau élevé de propreté représente à n'en pas douter un atout majeur pour les communes ainsi labellisées. Cependant, la seule garantie quant à la qualité des eaux de baignade réside dans les enquêtes publiques menées chaque année conjointement par le ministère de la santé et le ministère de l'environnement. Il souhaiterait connaître, s'agissant du site Internet baignades.sante.gouv.fr, la communication faite autour de ce site, tant en France que dans notre réseau de promotion touristique à l'étranger, afin d'informer au mieux un public le plus large possible. Il souhaiterait également connaître l'évolution de fréquentation de ce site depuis son ouverture.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51863

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5539

Question retirée le : 16 novembre 2010 (Fin de mandat)